

Attention: le Code de la route se durcit chez nos voisins allemands

Un durcissement des sanctions concernant certaines infractions routières a été validé par les parlementaires allemands le 22 septembre 2017 et publié le 19 octobre dans le Bussgelkatalog. Le point sur ces changements applicables depuis le 19 octobre et qui concernent tous les automobilistes, même les étrangers.

Plus de sévérité pour les distracteurs : téléphone, tablettes et GPS dans le viseur

• Durcissement des sanctions :

L'usage de téléphone est dorénavant sanctionné par une amende de 100 €, lorsque l'infraction est constatée à bord d'un véhicule motorisé, et 55 € si l'infraction est commise à vélo.

• Nouveautés :

Si la commission de cette infraction occasionne une mise en danger des autres usagers de la route, les forces de l'ordre verbaliseront alors par une amende de 150 €, et réclameront une amende de 200 € si cette infraction provoque un accident.

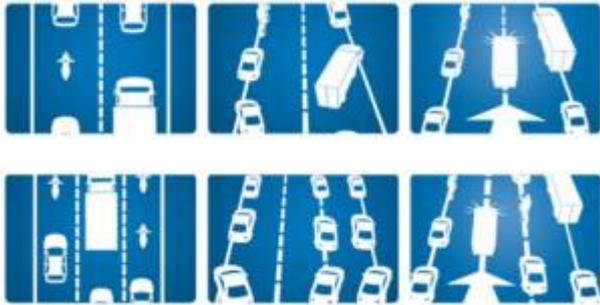
Les sanctions relatives à l'usage du téléphone ne se limitent pas aux seuls téléphones portables mais s'appliqueront désormais lors de la détention en main de distracteur comme une tablette ou un GPS.

Faciliter l'accès des secours ou passer à la caisse

En Allemagne, les usagers de la route doivent, lorsque des embouteillages sont prévus ou en cours de formation sur autoroutes ou voies rapides, se positionner de manière à créer une voie de secours, libre de tout véhicule.

Cette voie vise à faciliter le passage des forces de l'ordre et des services de secours en cas d'intervention pour que celle-ci soit plus rapide et plus sécurisante, qu'en empruntant les bandes d'arrêt d'urgence.

Tous les usagers de la route situés sur la voie de gauche devront aussi rapidement que possible se placer sur la voie la plus à gauche ; ceux empruntant la voie de droite devront serrer au maximum leur droite. Les bandes d'arrêt d'urgence pourront être, si besoin, être neutralisées et empruntées par les usagers de la route.



Dès lors qu'un usager de la route ne respecte pas cette obligation, il se verra appliquer une amende de 200 €.

En cas de gêne à la circulation, le montant de l'amende passe alors à 240 €.

Si son attitude conduit à une mise en danger, l'amende appliquée est alors de 280 €, 320 € si un accident découle du non-respect de cette voie de secours.

Si l'usager de la route omet de céder le passage aux véhicules prioritaires en intervention, occasionnant un danger, une amende de 280 € et 1 mois d'interdiction de circuler sur le territoire allemand lui seront infligés. Si ce même comportement provoque un accident, une amende de 320 € et 1 mois d'interdiction de circuler sera appliqué.

Bas les masques et pas qu'à Halloween !

Le port d'accessoire, de masque ou d'un voile rendant le visage du conducteur non identifiable, même partiellement donne lieu à verbalisation.

La méconnaissance de ce texte est sanctionnée par une amende de 60 €.

Référence légale : <https://www.bussgeldkatalog.org/>